

Mercredi 23 septembre 2015 à 19h

PRESENTS : Mesdames, BATENS, BAXTER, MOLLIS, TAVERA.

Messieurs GARREC, BARDOC, BOTTANI, DARBELET, DELVORDRE, PALAY, PERRIER

ABSENTES EXCUSEE: Madame Isabelle DELVORDRE,

ABSENTS excusés ayant donné procuration: Monsieur GALZY à Monsieur BOTTANI, Madame Sabine REVEL à Monsieur Benoit GARREC, Madame BEURNE à Madame MOLLIS

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

La séance est ouverte à 19h30

Monsieur le Maire fait signer les procès-verbaux des deux dernières séances du Conseil Municipal. Afin que le procès-verbal soit signé, une précision est faite sur les subventions concernant les intempéries d'octobre 2014. Les conseillers de l'opposition qui, lors du dernier conseil municipal, ont quitté la séance, refusent de signer le procès-verbal de ladite séance.

Agenda d'Accessibilité Programmée

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que tous les Établissements Recevant du Public (ERP), de catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers et ce, quel que soit le type de handicap, avant le 1er janvier 2015.

A ce jour, la majorité des propriétaires et des exploitants sont en retard et ne pourront respecter cette échéance. Tel est le constat dressé par la sénatrice Claire-Lise CAMPION dans son rapport sur l'accessibilité Réussir 2015. Pour faire face à cette situation, le gouvernement a souhaité accorder un délai supplémentaire de mise en accessibilité en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée, également nommé ADAP, calendrier budgétaire des travaux de mise en accessibilité restants.

Des demandes de dérogations pour l'église et l'Ermitage vont être faites. Le montant des travaux à faire, échelonné sur 6 ans, est de 375 000€.

Vote : unanimité

Tarifs APS

Monsieur le Maire explique que la commune a en charge 3 heures d'activités périscolaires.

Suite à une réunion de fin d'année scolaire précédente regroupant parents d'élèves, intervenants, ATSEM, enseignants et élus, les APS ont été regroupées en deux tranches d'une heure et demie, le mardi et jeudi, de 15 h 30 à 17 h 00.

Nombre de périodes dans l'année : 3 (Un programme est établi pour chaque trimestre).

De ce fait, les tarifs ont été modifiés :

La participation demandée aux parents, pour chaque trimestre sera de

- 15 Euros pour une activité par semaine.
- 25 Euros pour deux activités par semaine.

Vote : unanimité

Tarifs location de la salle A Clément

Monsieur le Maire explique avoir eu des demandes pour des locations de salles d'associations extérieures au village et de ce fait propose de reprendre les tarifs déjà appliqués, d'ouvrir aux extérieurs et d'appliquer à compter du 1er octobre 2015 les tarifs suivants pour la location du foyer André Clément :

Période	PARTICULIERS		HORS-COLLIAS	
	LOCATION	CAUTIONS	LOCATION	CAUTIONS
Week-end	250,00 €	700 € + 150 €	900,00 €	700 € + 150 €
Demi-journée (hors W-E)	50,00 €	700 € + 150 €	0 €	0 €
Journée (hors W-E)	100,00 €	700 € + 150 €	300,00 €	700 € + 150 €

Période	ASSOCIATIONS		HORS-COLLIAS	
	LOCATION	CAUTIONS	LOCATION	CAUTIONS
Week-end	Gratuit	700 € + 150 €	500,00 €	700 € + 150 €
Demi-journée (hors W-E)	Gratuit	700 € + 150 €	0 €	0 €
Journée (hors W-E)	Gratuit	700 € + 150 €	200,00 €	700 € + 150 €
Année petite salle	Gratuit	0 €	100 €	0 €
Année Grande salle	Gratuit	0 €	200 €	0 €

Période	AUTRES STRUCTURES	
	LOCATION	CAUTIONS
Week-end	500,00 €	700 € + 150 €
Demi-journée (hors W-E)	0 €	0 €
Journée (hors W-E)	200,00 €	700 € + 150 €

Vote : unanimité

Redevance occupation du Domaine Public et parkings municipaux

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un complément à la redevance d'occupation du Domaine Public. Il s'agit de compenser le manque à gagner pour la commune des commerçants occupant des places de parkings. Cela a été calculé sur le nombre de m² occupé en moyenne par une place de stationnement et en faisant une moyenne de ce qu'elle pouvait représenter comme recette pour la commune. Monsieur le Maire propose de fixer une redevance de stationnement pour l'année 2015 pour les occupations du Domaine Public se situant sur un parking de stationnement payant à 240 Euros par tranche de 15 m² occupée commencée.

Vote : unanimité

Principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s)

Monsieur le Maire explique le principe qu'à chaque fois qu'ERDF intervient et fait des travaux, ils doivent à la commune une redevance par mètre linéaire, objet de cette délibération. Toutefois, le calcul de cette redevance répond à une formule précise. Monsieur Bottani explique que même si cela représente peu (environ 19€ par an), il faut passer une délibération pour entériner ce principe surtout si, un jour, le calcul devait être revu à la hausse.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2014 permettant d'escompter dès 2015 la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Il propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;

- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Vote : unanimité

Remise gracieuse facture eau famille en difficulté

Madame Mollis prend la parole pour expliquer que, suite à un examen approfondi de la situation de cette famille, le CCAS a proposé que ces factures soient supportées par le budget Eau et Assainissement de la commune.

Par cette délibération, il est proposé de valider à titre exceptionnel, la remise gracieuse des factures d'eau impayées par cette famille qui ne peut y faire face.

Vote : unanimité

RPQS service public de l'eau 2014 et de l'assainissement 2014 et 2013

Il y a une obligation légale de faire un rapport sur la qualité et le prix du service de l'eau et de l'assainissement. Ces rapports sont en libre accès sur internet afin que les administrés puissent en toute transparence se renseigner sur la qualité et le prix de l'eau. Monsieur Bottani explique que cela permet aussi de demander des aides, une demande de 2000€ étant en cours.

La validation des rapports RPQS assainissement 2013, 2014 et eau potable 2014 est passée au vote.

Vote : unanimité pour les 3 rapports

Vente parcelle A 441 « Garage Palisse »

Monsieur Palay explique qu'il faut dégager de l'autofinancement pour la commune, qu'une partie des ressources est absorbée par le fait de rattraper le retard de trésorerie.

Les deux biens communaux mis à la vente en ce sens sont le garage Palisse mis en vente au même prix qu'il a été acheté et la Maison des Gardes verts.

La commission d'ouverture des offres sera composée de Monsieur le Maire, M PALAY, M BOTTANI, MME MOLLIS et M DARBELET, Monsieur Forget, Receveur Municipal et sera assistée par Maître SEVCIK, Notaire.

La mise en vente, en l'état et au plus offrant, du terrain et un garage communaux cadastrés section A n°441 sis à Collias chemin du Barry, se fera au prix minimum de quinze mille euros, prix identique à celui d'acquisition par la commune.

Les offres devront être fermes (sans conditions suspensives) et être adressées par lettre recommandée avec accusé réception sous double enveloppe avant le 30 octobre 2015, le cachet de la Poste faisant foi, à Maître Christophe SEVCIK – Notaire – 6 Avenue Georges Chauvin, 30700 Uzès, la deuxième enveloppe contenant l'offre de prix devra être cachetée et porter la mention « Offre d'achat Parcelle A 441 – Ne pas ouvrir. »

Vote : 3 contre

Vente parcelle D 694 « Maison des Gardes verts »

Monsieur le Maire fait remarquer que le PLU a placé cette parcelle en zone N, ce qui dévalue fortement le prix de cette parcelle.

Monsieur le Maire propose au Conseil de mettre en vente, en l'état et au plus offrant, (même procédure que pour le « garage Palisse ») l'immeuble et terrain communaux cadastrés section D n°694 sis à Collias 3, Avenue du Pont, au prix minimum de deux cent mille euros.

Vote : 3 contre

Demande de subvention STEP

Monsieur Palay explique que pour le projet de la nouvelle station d'épuration, il est important de demander des subventions. Il est parfois possible, selon les dossiers, de monter jusqu'à 80%, au maximum, de subventions du financement du projet. Il est précisé que le nombre d'habitants sera restreint car le quartier du Grès n'a pas été pris en compte dans le schéma directeur donc ne peut plus y être intégré...

Le coût estimatif du projet de nouvelle station d'épuration est de 1 720 000€ HT et, avec tout ce qui est hors travaux, à 2 226 000 TTC, précision faite que, sur le budget de l'eau, la TVA la TVA est récupérable.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Subvention du Département :	927 750 € HT
Subvention de l'Agence de l'Eau :	556 650 € HT
Fonds propres ou emprunt :	371 100€ HT

Vote : 1 abstention

Questions diverses/ Informations

Mairie Fermée vendredi

Face aux baisses de plus en plus importantes des aides de l'Etat, les Maires et élus ont décidé de se mobiliser pour faire entendre leur mécontentement. Un rassemblement a eu lieu devant la Préfecture du Gard, vendredi 18 septembre, auquel on a pu compter 300 élus environ dont 5 de la Mairie de Collias. Par solidarité, la mairie était fermée ce jour-là.

Migrants

Monsieur le Maire explique qu'il n'y a pas de logements communaux libres à proposer mais que la municipalité se propose de faire le lien entre les associations qui existent et les personnes volontaires pour accueillir des familles.

Changement de lieu ALSH

Madame Mollis présente le changement de lieu du centre aéré qui part de la salle Clément pour l'école et explique pourquoi : ça donne moins de travail au personnel (transporter des chaises, des tables, du matériel...) et de plus cela libère la salle notamment tout l'été.

Monsieur Darbelet explique qu'ils étaient dans la démarche inverse, ils voulaient que les enfants changent de lieu, quitte l'école... Il y a un problème de ruralité selon lui.

Madame Mollis explique tout l'impact que cela a sur le personnel, l'organisation, le trajet des enfants...

Chantier collectif des calades

Monsieur Palay explique qu'un chantier de création d'une calade va avoir lieu dans le parc de la mairie. Le premier devis était de 30 000€ à la base mais il a été étalé sur plusieurs exercices, conçu sous forme de chantier de formation et, au final, la commune n'aura que la matière première et les repas à fournir, ce qui reviendra cette année à environ 800€. Le projet, une calade en pierre sèches, se fait avec la participation de l'équipe technique. Il a fait l'objet d'une publicité pour des stages payants qui peuvent être financés dans le cadre des contrats de professionnalisation.

Barrage du gardon

Ce matin, a eu lieu une réunion avec le SMAGE, le SMGG et Monsieur Guin, propriétaire du moulin situé au barrage. La plupart des intervenants sont pour le maintien du seuil mais l'état et le SMAGE sont pour la continuité écologique de la rivière et donc peut-être l'arasement du barrage. La date butoir donnée par la loi est 2018 et, de ce fait, il faut réfléchir rapidement à une solution. Enlever le barrage pourrait peut-être impacter le forage de la grotte Pâque et changer l'aspect de la rivière. Les différentes parties ont abouties à un consensus sur le maintien du barrage qui impliquerait un renforcement de celui-ci et la création d'une passe à poissons, sachant que le coût total serait d'environ de 800 000€.

Monsieur Palay précise qu'ils ont aussi donné leur avis sur le devenir des moulins Rémézy et Fage, l'idée de l'équipe communale étant de s'en servir - à nouveau - pour faire de l'électricité.

Monsieur le Maire s'est renseigné et, a priori, à Sommières, un ouvrage d'art a été conservé malgré les procédures de délocalisation. Monsieur Palay explique que même si ça coûte de l'argent il faut réfléchir à long terme. Monsieur Perrier demande où en est le contentieux avec le Moulin Guin, Monsieur Bottani répond que le permis de construire déposé par Mr Guin lui a été finalement refusé au terme d'une longue procédure.

Maison du Castor

On en est à l'avant-projet définitif. Un permis de construire va être déposé très rapidement pour une demande de subventions. Le projet actuel est bien intégré dans le paysage (falaises, arbres). Le projet comporte des petits kiosques d'interprétation de la rivière et du castor ainsi que des belvédères. Un théâtre de verdure sera également créé avec la possibilité pour la commune de s'en servir. Pour le stationnement, il y aura quelques places réservées pour le personnel et les personnes à mobilités réduites.

Voirie

Plan voirie sur 5 ans : pour cette année, le financement sera mixte car une partie concerne la remise en état suite aux intempéries de 2014 et fait l'objet d'une subvention. Suite à des désaccords, d'une part sur la dénomination et les limites des voies et d'autre part du point de vue comptable entre le Trésorier général et le représentant du Conseil Général, une réunion aura lieu demain matin. Cette première tranche a été repoussée de plusieurs mois mais devrait débiter rapidement.

Pour les autres années, il est prévu de le financer sur fonds propres, d'où le besoin d'autofinancement en amont.

Élagage

De nombreux arbres ou arbustes plantés sur des terrains privés et non élagués empiètent sur le domaine communal et menacent les lignes électriques ou de téléphone ou gênent le passage des véhicules les plus imposants (bus, véhicules agricoles). Des courriers vont être envoyés aux propriétaires concernés afin de les mettre en demeure

d'élaguer leurs arbres. Si ces courriers restent sans effet, les travaux seront réalisés par une entreprise et il sera demandé une compensation financière aux propriétaires.

Amendes de polices – subvention

Subvention obtenue de 6 330€, ce qui représente un chantier de 12 000€. Un plan de sécurisation routière est à l'étude pour voir ce qui va être le plus adapté en termes de régularisation de vitesse notamment et de matériel.

Ermitage

Un gros travail d'élagage, d'abattage d'arbres, et de remontage d'un petit mur a été effectué récemment. Le débroussaillage des abords de la fontaine Jean Blanc va être réalisé prochainement.

Éclairage public

Monsieur Bottani présente les travaux réalisés par la société Albares, 17 points lumineux changés dans le village et deux horloges astronomiques placées qui permettent d'être efficaces sur l'allumage quand la nuit tombe... Subvention à minima de 50% et après négociation, un rabais de 23% a ramené le coût global de l'opération à 11 571€ HT.

Affouage

Un tirage au sort aura lieu à la salle André Clément, le 29 septembre parmi les inscrits pour la répartition des 10 coupes proposées par l'ONF. Une caution de 80 Euros sera demandée aux personnes attributaires d'une parcelle.

Questions de l'opposition :

Monsieur Perrier demande si le week-end, il y a une permanence faite par les élus. Monsieur le Maire répond que non. Monsieur Perrier s'étonne que Madame Mollis se permette de déranger un agent de la commune en vacances. Madame Mollis justifie que l'appel a dû être fait car l'agent n'avait pas donné de réponse sur un point important qui lui avait été demandé avant ses vacances.

Question du public :

Rue de la combe : Est-elle comprise dans le plan voirie ?

Oui.

Chemin des Arvignans : Peut-on espérer un point lumineux ?

Il n'y a rien de nouveau, il n'a pas encore été décidé de mettre un luminaire, mais on étudie. Monsieur Palay explique qu'il y a énormément de choses à faire avec des moyens limités. L'administrée souligne que cela fait au moins 10 ans qu'elle le demande. Monsieur le Maire explique que cela coûte excessivement cher, car il faut tirer une ligne...

Madame Goudet pose une question à la place d'une mère d'élève qui ne comprend pas pourquoi, pour 4 activités d'une heure, elle payait 18€ contre 25€ maintenant pour seulement 2 activités.

Monsieur le Maire explique que les 18€ correspondait à 4 heures d'activités pour une période (5 périodes dans l'année de 7 semaines en moyenne) alors que cette année il s'agit de 25 € pour 3 heures pour un trimestre (12 semaine en moyenne). Donc pour 3 heures, cela faisait 13,50 € x 5 périodes l'année dernière soit 77,50 pour l'année et cette année 25€ x3 = 75€ pour l'année soit un peu moins.

La séance est levée à 21h30.